

Strasbourg, le 29 janvier 2022

Stocamine : Que de temps perdu !

M. le Préfet du Haut-Rhin vient de prendre à la demande de Mme la Ministre de la Transition écologique, un arrêté pour lancer une nouvelle procédure d'autorisation, après enquête publique, du confinement des déchets toxiques dans les galeries de Stocamine. Cet arrêté autorise par ailleurs le stockage définitif des déchets dans le bloc 15 suite à l'incendie du 10 septembre 2002.

Alors que la déformation et l'ennoiement des galeries progressent et fragilisent le site dont l'accès serait particulièrement dangereux après 2027 de l'aveu même de l'Etat, ce dernier engage une procédure longue qui finalement rendra la décision de confinement de plus en plus nécessaire car le site ne sera plus accessible !

Compte tenu des difficultés majeures de ce dossier, de l'opposition continue des acteurs locaux, du danger évident sur la santé des habitants du bassin rhénan et des obstacles juridiques apparus au fur et à mesure, ce temps devrait servir à démarrer les opérations de déstockage.

L'Etat aurait pu se saisir de la main tendue de la Collectivité européenne d'Alsace pour définir avec l'ensemble des acteurs une issue positive à la question du confinement des déchets.

Cet échange aurait d'ailleurs pu intervenir à l'occasion de la venue en Alsace, ce lundi 31 janvier, de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. C'est étonnant que l'Etat ne s'en saisisse pas.

La Collectivité européenne d'Alsace quant à elle poursuivra son engagement pour le déstockage des déchets dangereux présents dans la mine.

L'enquête publique sera l'occasion de redire combien le confinement des déchets est dangereux et démontrer que le déstockage s'impose au regard des enjeux de protection de l'environnement et de santé publique et de la préservation de la qualité de l'eau sur l'espace rhénan.

La Collectivité européenne d'Alsace continuera à s'employer à trouver des solutions alternatives au confinement pour permettre un maximum de déstockage indispensable à la protection de notre nappe phréatique.

La Collectivité européenne d'Alsace tend toujours la main à l'Etat pour construire une solution adaptée à la situation.